Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_164_DELIB-DE

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE TRENTE JUIN, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENCE DE THIERRY ANDRIEUX.
Date de la convocation : 24 juin 2026

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Stéphane de SALLIER DUPIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jérémy ALLAIN, Isabelle RONNÉ-GUÉHO, Jean-Luc GUYMARD, Rosalie LE BOËDEC, Serge GUINARD, Véronique DELAÎTRE, France LE DOUARIN, Christophe ROBIN, Anne HERVÉ, Benoît DESPRES, Caroline MORICE, Brice LE DOLEDEC, Yves RUFFET, Nicolas BESREST.

Sylvain BERNU, Paulette BEUREL, Marie-Sergine BÉZARD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, David BULROT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Myriam CARIMALO, Christelle CARRO (*suppléante de Daniel COMMAULT, absent*), Guy CORBEL, Jean-François CORDON, David CRESPEL *(suppléant de Catherine TIENGOU, absente)*, Virginie DEBEGUE, Julie GAUDIN, Vanessa GERTSCH, Alain GUILLOT, André HAMON, Philippe HELLO, Guy HEURTAULT, Laurent JOSSET (*suppléant de Catherine DREZET, absente*), Loïc LANDIN, Marine LE BOUEDEC, Nadège LE GUEN, Jean-Marie LE MOUNIER, Pascal LEBRETON, Marie-Claude LESNÉ, Nicolas LORMEL, Alexis MENARD, Xavier MERPAULT, Charline PESTEL *(suppléante d'Yvonnick GOUAULT, absent)*, Dominique PORTAL, Antoine RAVARD, Nicolas RÉALLAND, Catherine RENAULT, Michel RICHARD, Patrice RONDEL, Christian TARDY, Annie VALO.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Gilles BOURRÉ donne pouvoir à Brice LE DOLODEC,
- Jean-Luc COUËLLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nadège FRANÇAIS donne pouvoir à Michel RICHARD,
- Samy GOASTER donne pouvoir à Stéphane de SALLIER DUPIN,
- Jean-Luc GOUYETTE donne pouvoir à Isabelle RONNÉ-GUÉHO,
- Laurence HAQUIN donne pouvoir à Jean-Marie LE MOUNIER,
- Roland LUCAS donne pouvoir à Anne HERVÉ,
- Michel PESLIER donne pouvoir à Alexis MENARD,
- Sylvain RENAUT donne pouvoir à France LE DOUARIN,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Yvon BERHAULT, Christophe MARCHAND, Jackie VENTUROLI.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Marie-Sergine BÉZARD

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_164_DELIB-DE

Délibération n°2026-164

Membres en exercice : 69 Présents : 56 Absents : 13 Pouvoirs : 10

ACHATS DURABLES – COMMANDE PUBLIQUE
PISCINE LA TOURELLE - CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION
AVENANT N°1

Lamballe Terre & Mer a confié à la société PRESTALIS la gestion et l'exploitation de la piscine de La Tourelle par contrat de concession de service public, notifié le 4 mars 2026, pour une prise d'effet au 1er juillet 2026. Le contrat prévoit la prise en charge, par le délégataire, des contrats de fourniture d'électricité et de gaz nécessaires à l'exploitation de l'équipement.

Toutefois, postérieurement à la remise de l'offre finale du Délégataire et à la notification du Contrat, le contexte énergétique a connu d'importantes évolutions caractérisées par une forte volatilité des prix des énergies et des conditions de marché.

Ces circonstances, indépendantes de la volonté des Parties et ne pouvant raisonnablement être anticipées lors de la conclusion du Contrat, ont conduit à une modification substantielle des conditions économiques de souscription des contrats de fourniture d'électricité et de gaz. Dans ce contexte, et afin de bénéficier des conditions tarifaires plus avantageuses, auxquelles elle peut accéder, notamment par l'intermédiaire du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes-d'Armor *(SDE22)*, Lamballe Terre & Mer a décidé de prendre directement à sa charge la souscription des contrats de fourniture d'électricité et de gaz nécessaires à l'exploitation de l'Equipement.

Cette modification du contrat entraîne :
- Une diminution des charges supportées par le délégataire et, en conséquence, une réduction de la compensation pour sujétions de service public prévue au contrat,
- Le maintien d'objectifs de consommation énergétique à la charge du délégataire, assortis d'un mécanisme de bonus-malus destiné à encourager la maîtrise des consommations.

Cette modification prend la forme d'un avenant conclu sur le fondement de l'article R.3135-5 du Code de la Commande Publique, aux termes duquel « le contrat de concession peut être modifié lorsque la modification est rendue nécessaire par des circonstances qu'une autorité concédante diligente ne pouvait pas prévoir ».

Vu :
- Le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.3135-5,
- La délibération du Conseil communautaire n°2025-261 du 16 décembre 2025 approuvant le contrat de délégation de service public *(DSP)* pour l'exploitation et la gestion de la piscine de la Tourelle ainsi que le choix du Président de confier cette DSP à la société PRESTALIS et la prise en charge des compensations liées aux contraintes de service public et institutionnelles,

Considérant le projet d'avenant, transmis aux conseillers communautaires,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE les modalités de l'avenant n°1 à la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la piscine La Tourelle,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer cet avenant, les contrats de fourniture d'électricité et de gaz nécessaires à l'exploitation de l'équipement et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 022-200069391-20260630-2026_164_DELIB-DE

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

POUR EXTRAIT CONFORME,
A Lamballe-Armor,
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

Signé par : Thierry ANDRIEUX
Date : 08/07/2026
Qualité : Président de Lamballe Terre & Mer

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LAMBALLE TERRE & MER -22-